



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1213/2025
Date de la séance du CE : 12 novembre 2025
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2024.BVD.545
Classification : Non classifié

Portefeuille immobilier et projets de construction de l'Office des immeubles et des constructions ; rapport du Conseil-exécutif pour la période de législature 2022-2026

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des travaux publics et des transports, arrête :

1. Le Conseil-exécutif approuve le rapport.
2. En vertu de l'article 52 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance dudit rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Annexe
– Rapport